



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Stuttgart, le 5 mai 2000

Communiqué de presse

Les Régions revendiquent plus de compétences en Europe

Lors de sa réunion à Stuttgart, le 5 mai 2000, le Bureau politique de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a débattu de la Conférence Intergouvernementale (CIG), de l'élargissement et de la charte des droits fondamentaux de l'UE.

Conférence intergouvernementale

Les membres du Bureau de l'ARE ont d'abord discuté de la question de la délimitation des compétences entre les différents niveaux de gouvernance au niveau européen.

„Il est indispensable avant l'élargissement de l'Union de préciser les domaines de compétences des instances européennes et ceux qui sont mieux pris en charge par les niveaux national, régional ou communal“ a dit le Secrétaire d'Etat Willi Stächele, représentant des Länder allemands auprès de la Conférence qui a présenté l'état des négociations. L'élaboration d'un „catalogue des compétences“ permettrait de clarifier le principe de subsidiarité contenu dans le Traité d'Amsterdam. Les membres du Bureau ont également plaidé en faveur du renforcement du Comité des Régions de l'UE qui doit devenir une institution européenne à plein titre ainsi que d'une plus grande légitimité du Parlement européen par la création d'une Chambre des Régions.

Elargissement

L'élargissement de l'Union à des Etats d'Europe centrale, orientale et du sud-est est une nécessité politique, économique, historique et culturelle à laquelle n'existe selon l'ARE aucune alternative politique. Il offre la chance d'une paix durable, de liberté et de prospérité dans l'Europe entière. L'ARE qui contribue depuis plus de 10 ans à l'intégration européenne des régions des PECO y voit une grande opportunité de surmonter les divisions encore existantes en Europe.

Charte des Droits Fondamentaux de l'UE

L'ARE soutient la décision du Conseil Européen d'élaborer la Charte des Droits Fondamentaux et prépare actuellement sa contribution : celle-ci insiste notamment sur l'importance du droit à l'identité nationale et régionale en vertu du principe de subsidiarité ainsi que sur les droits sociaux, qui sont des droits fondamentaux de l'homme (droit au travail, au logement, aux soins...).

Action de l'ARE

Par ailleurs, le Bureau de l'ARE a adopté un document stratégique pour son action dans une Europe grandissante. Ses objectifs majeurs sont :

- intensification de la coopération entre les régions d'Europe de l'Est et l'Ouest et accélération du processus d'élargissement de l'UE ;
- élaboration par la CIG d'un traité européen construit sur le principe de subsidiarité incluant des domaines de compétences clairement définis ;
- développement du régionalisme et renforcement des réseaux interrégionaux.

Dans son plan d'action, l'ARE souhaite également s'ouvrir davantage aux parlements régionaux.

L'Assemblée des Régions d'Europe est un mouvement et forum politique des Régions d'Europe qui regroupe près de 300 régions issues de 25 pays. Son objectif est de promouvoir le régionalisme et la coopération interrégionale en Europe.

Contact :

- Service Presse et Communication de l'ARE à Strasbourg : Barbara Thauront ou Francine Huhardeaux –
Tél : 33 3 88 22 07 07
- Bureau de l'ARE à Bruxelles : Stéphane Cools ou Hinde Youssouf – Tél : 32 2 421 85 12

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)

Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19

E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org